

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 30 août 2010 à 19 h 30, au bureau municipal au 25, rue des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Justin Chabot, conseiller
Denis Giguère, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Jean Boissonneault, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Monsieur St-Pierre souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle.

2010-120 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que l'ordre du jour du 30 août 2010 soit adopté et que le point varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-121 Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2010

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le procès-verbal de la réunion du conseil du 5 juillet 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-122 Approbation des comptes du mois

Sur proposition de Monsieur Denis Giguère, conseiller

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 2075 à #2176

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 30 août 2010

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2010-123 Adjudication du contrat d'entretien hivernal des trottoirs

Considérant que le contrat pour l'entretien des trottoirs est à renouveler, M. Claude Bussière de Bussiteck inc. nous a fait une proposition pour les deux prochaines années. Le coût proposé est de 20 000\$ pour deux ans soit une augmentation de 4.55% par année.

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

D'accepter l'offre de Bussiteck Inc. pour un contrat de deux ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-124 Colloque ADMQ 2010 - Manseau

Proposé par Denis Giguère, conseiller

Que Madame Suzanne Crête soit autorisée à s'inscrire au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra dans la MRC de Bécancour. L'évènement aura lieu le 16 septembre prochain dans la Municipalité de Manseau. Les frais d'inscription sont de 75\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-125 Vente de terrain – Jeanne-d'Arc Dubé

Attendu que la Municipalité cédera un terrain d'une superficie de 1500 mètres carrés à Madame Jeanne-d'Arc Dubé, terrain portant le numéro civique 817 rue Principale sur les lots 783-P et 784-P. Le dit terrain a été déterminé, par l'arpenteur Daniel Collin, au plan dont une copie fera partie de la présente résolution. Une servitude de passage de conduite d'égout sanitaire par destination du propriétaire a été préparée par Me Hélène Lévesque, notaire.

Il est proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert cédera ledit terrain au montant de 20 000\$, et que M. Alain St-Pierre, maire, et Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat devant notaire, pour et au nom, de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-126 MTQ – Route 122 - chaussée cahoteuse

Attendu que des travaux de réfection ont été effectués sur la Route 122 (boul. Pierre-Roux) sur la partie de l'intersection de la 955 vers Victoriaville.

Considérant que les travaux effectués sur la chaussée nous semblent anormaux puisque la route est vallonnée et cahoteuse sur une grande partie de la chaussée.

Il est proposé par Michel Ducharme, conseiller

De faire part au Ministère des Transports du Québec, bureau de Trois-Rivières, de notre mécontentement concernant la réfection de la Route 122. Puisque la réfection de la chaussée n'a pas amélioré les sections dangereuses et celles causant des accidents en période hivernale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-127 Mandat – visionnement et nettoyage du réseau pluvial pour les rues : 1^{ère} Avenue, la coulée de la rue Principale et le haut du talus de la Caisse Populaire Desjardins

Proposé par Denis Giguère, conseiller

De donner mandat à une firme spécialisée pour l'inspection par caméra des réseaux d'égouts pluviaux aux endroits précités : 1^{ère} Avenue, la coulée de la rue Principale et le haut du talus de la Caisse Populaire Desjardins afin de déterminer l'état du réseau.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-128 Révision de la carte électorale

Attendu que la *Loi électorale* prévoit une révision de la carte électorale à toutes les deux élections générales;

Attendu que la Commission de la représentation électorale a pour mission d'établir la carte électorale du Québec de manière à assurer une représentation juste et équitable des électeurs du Québec;

Attendu que la *Loi électorale* précise à l'article 15 que les circonscriptions doivent représenter des communautés naturelles en se fondant sur des critères d'ordre démographique, géographique et sociologique tels que la densité de population et son taux relatif de croissance, la configuration de la région, l'accessibilité, la superficie, les frontières naturelles du milieu et les territoires des municipalités locales ainsi que d'autres facteurs tels que le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire;

Attendu que la région Estrie-Centre-du-Québec connaît depuis 2000 une croissance de population de 6,8 % comparativement à une croissance de 5,8 % pour le reste du Québec ;

Attendu que cette croissance a été principalement constatée dans les villes de Drummondville, Sherbrooke et Victoriaville ;

Attendu que la proposition révisée de délimitation comporte un réaménagement important dans la région de l'Estrie-Centre-du-Québec et qu'elle diffère passablement de la proposition préliminaire;

Attendu qu'aucune audition publique ne s'est tenue sur le territoire de la MRC d'Arthabaska en 2008 dans le cadre de la tournée des auditions publiques de la Commission de la représentation électorale;

Attendu que la nouvelle circonscription électorale Drummond-Bois-Francis serait formée de la partie est de la Ville de Drummondville ainsi que des municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Sainte-Élizabeth-de-Warwick (M), Saint-Félix-de-Kingsey (M), Saint-Fortunat (M), Sainte-Hélène-de-Chester (M), Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P), Saint-Julien (M), Saint-Lucien (P), Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M) et Warwick (V);

Attendu que plusieurs municipalités de cette nouvelle circonscription font partie de la circonscription de Richmond;

Attendu que les municipalités de Saint-Fortunat (M), Saint-Julien (M) et Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P) ne font pas partie de la région administrative du Centre-du-Québec et qu'elles possèdent davantage les caractéristiques de la MRC des Appalaches dans la région administrative de Chaudière-Appalaches;

Attendu que la circonscription d'Arthabaska comprendrait les municipalités d'Inverness (M), Laurierville (M), Lyster (M), Notre-Dame-de-Lourdes (P), Plessisville (P), Plessisville (V), Princeville (V), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Ferdinand (M), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Pierre-Baptiste (P), Saint-Rosaire (P), Sainte-Sophie-d'Halifax (M), Saint-Valère (M), Victoriaville (V) et Villeroy (M);

Attendu que plusieurs de ces municipalités font partie de la MRC de l'Érable et de la circonscription de Lotbinière;

Attendu que selon la proposition révisée de délimitation, la circonscription d'Arthabaska aurait 55 070 électeurs, donc un écart de +21,0 % et que la circonscription de Drummond-Bois-Francis compterait 48 275 électeurs pour un écart de +6,1 %;

Attendu que la circonscription d'Arthabaska compte actuellement 49 578 électeurs, représentant un écart de +8,9 %;

Attendu que l'article 16 de la *Loi électorale* prévoit que le seuil minimal d'écart du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale à respecter est de -25,0 % et le seuil maximal est de +25,0 %;

Attendu que la MRC d'Arthabaska regroupe 23 municipalités réparties actuellement dans quatre circonscriptions différentes, soit Arthabaska, Lotbinière, Nicolet-Yamaska et Richmond, et compte 53 204 électeurs;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est située sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que depuis sa fondation, la MRC d'Arthabaska assume un rôle certain dans l'aménagement de son territoire, dans l'équilibre de son environnement, le développement socio-économique et culturel;

Attendu que de nombreux services et organisations ont adopté le découpage des MRC, tels que les centres de santé et de services sociaux, les postes de la Sûreté du Québec, les commissions scolaires, les centres locaux de développement, les corporations de développement communautaire, les corporations de développement touristique;

Attendu que les limites de la MRC d'Arthabaska ne sont pas considérées dans la délimitation de la carte électorale tel qu'indiqué dans la proposition révisée;

Attendu que la nouvelle carte électorale proposée éloignerait le développement des collectivités de la MRC d'Arthabaska;

Attendu que la nouvelle carte électorale proposée ne tient pas compte des réalités des municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prescrit à l'article 15 de la *Loi électorale*, notamment concernant le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire conserver le sentiment d'appartenance et d'unité qui règne sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

En conséquence, sur proposition de Monsieur Denis Giguère, conseiller, il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert appuie le Conseil de la MRC d'Arthabaska dans ses démarches afin d'informer la Commission de la représentation électorale qu'il est en désaccord avec la nouvelle carte électorale proposée;

Que la Municipalité de Saint-Albert soutient la proposition du Conseil de la MRC d'Arthabaska voulant que la circonscription d'Arthabaska soit formée des 23 municipalités faisant partie de la MRC d'Arthabaska, soit les municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Sainte-Élisabeth-de-Warwick (M), Sainte-Hélène-de-Chester, Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M), Warwick (V), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Rosaire (P), Saint-Valère (M), Victoriaville (V), Maddington (C); Sainte-Anne-du-Sault (M), Daveluyville (V) et Saint-Louis-de-Blandford (M) pour un total de 53 204 électeurs, pour un écart d'environ 18,0 %, afin de préserver le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-129 Permission de rues – Grand Défi Victoriaville

Considérant que l'équipe du Grand Défi de Victoriaville demande la permission de circuler sur certaines rues de la Municipalité, le dimanche 12 septembre 2010 dans le cadre de la Randonnée de vélo sur route Pierre Roux.

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert appuie cet évènement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Rapport des comités :

Madame Colette Gagnon, nous fait rapport de la soirée «Les Jeudis en chanson», qui a eu lieu le 26 août dernier. Une soixantaine de personnes ont assisté à la représentation des artistes «Eaubansan» ainsi que «Marina Isabel

et Daniel Bolduc». Cet évènement fût très apprécié des gens. Il est donc souhaité qu'il soit répété l'an prochain.

Monsieur Justin Chabot, nous fait rapport d'une rencontre avec «Les Loisirs Collectifs». Le programme de cet automne sera distribué très prochainement par la poste. Les activités qui auront lieu à Saint-Albert sont : cours d'anglais niveau 1, mes finances personnelles, vie active-aînés, initiation à la danse, cardio-poussette, jeux de société, Place des Jeunes, karaté 6 ans et plus ainsi que gymnastique niveau 1 et 2 pour les enfants de 3 à 7 ans. De plus, il y aura un rallye automobile organisé par «Les Loisirs Collectifs», le 16 octobre prochain, nous avons besoin de l'implication de la population de Saint-Albert puisque cette activité est conçue pour amasser des fonds pour les loisirs. Bienvenue à tous!

2010-130 Levée de la séance du 30 août 2010

Il est proposé par Monsieur Justin chabot, conseiller

Que la séance soit levée à 21h10

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-très.